

NORME TAF

TRACABILITE DE L'ARTISANAT FRANÇAIS

La course au profit à obliger les unités de production à migrer géographiquement. Le préjudice frappant les travailleurs de part et d'autre mais aussi les consommateurs qui sont lésés sur la qualité d'un produit aux dépens d'un prix.

L'artisanat s'est trouvé asphyxié. Mais des producteurs, des commerçants et des acheteurs réagissent et s'engage à respecter le travail humain.

Les entreprises signataires de la norme TAF s'engagent à fournir à leurs clients un certificat attestant que l'atelier où le produit concerné par la vente a été manufacturé est situé sur le territoire français.

Il s'agit d'un exemple de transparence, de la part de l'entreprise, destiné à renseigner l'acheteur sur l'origine du produit qu'il a choisi.

Un modèle de certificat vierge destiné à être rempli par le fabricant est fourni sur simple demande.

Certificat norme TAF :

L'entreprise VIDON GERLIER représentée par MR. Vidon Gerlier atteste que l'article dénommé SAC A FLOTTA a bien été fabriqué dans ses ateliers situés à Houdelaincourt 55.

Fait à Houdelaincourt, le 25 Juillet 2007

Cachet et signature du responsable

**CREATION
VIDON GERLIER**
40, route Nationale - 55130 HOUDELAINCOUR
Tél 03 29 89 70 30 - Fax 03 29 89 62 02

